



Porter plainte contre une compagnie située à l'étranger 2.

Par **ceroxon**, le **17/06/2015** à **11:49**

Bonjour,

Il y'a quelques mois, ma mère et moi nous étions en Australie. Nous avons loué une voiture auprès de la compagnie Hertz. Quelqu'un nous est rentré dedans. Nous avons du payer 3000 dollars immédiatement en attendant que les assurances entrent en jeu pour nous rembourser. Seulement voilà, maintenant que nous écrivons à Hertz Australia pour avoir notre remboursement on nous demande un papier que la compagnie en question ne nous a pas remis le jour de l'accident en question.

On en va pas s'asseoir sur une somme aussi énorme que 2100 euros. Hertz a une compagnie en France. Peut on porter plainte contre la compagnie française ou doit on le faire contre la branche Australienne absolument? Si oui comment faire? Doit on retourner en Australie pour ça? Peut on porter plainte par internet? Doit on porter plainte en France? Merci pour vos réponses.

Par **NBonniot**, le **07/07/2015** à **16:20**

Bonjour,

Tout d'abord, vous devez vérifier votre contrat avec Hertz.

- Selon les conditions générales de ventes

http://images.hertz.com/pdfs/frFR/Contrat_Hertz_2015.pdf

Tous les litiges qui n'auront pas été réglés à l'amiable seront régis par le droit du pays où a été signé le Contrat de Location (il faut obtenir des précisions auprès de la société Hertz en France au sujet de votre cas). Toutefois, dans le cas de litiges avec des professionnels, ceux-ci seront soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Versailles.

- Si vous êtes adhérent du service Hertz 24/7, selon l'article 14 des Conditions générales d'adhésion, tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera régi par le droit français et sera soumis à la compétence non exclusive des tribunaux français. Toutefois, dans le cas de litiges avec des professionnels, ceux-ci seront soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Versailles. <https://www.hertz247.com/france/fr-fr/legal/termsandconditions>

- Vous avez également l'article 15 des conditions générales de ventes en Australie :

If You have a complaint or if You wish to dispute any matter relating (to Your rental or use of

the Vehicle under this Agreement, please contact the Hertz Customer Care Team on: Ph: 1800 550 078, Monday-Friday, 8:30am to 4:30pm; or Email aushertzcustrel@hertz.com, we aim to resolve all complaints and disputes within 5-10 Business Days, other than international complaints and disputes which we aim to resolve within 20 days. (b) If Your complaint or dispute is not resolved within the timeframes set out above, or if You are not satisfied with the resolution, You may contact Your local state or territory consumer protection agency (contact details can be found <http://www.accc.gov.au/contact-us/other-helpful-agencies/state-territory-consumer-protection-agencies>) who can help negotiate a resolution between You and Hertz. https://images.hertz.com/pdfs/Hertz_Australia_Terms_and_Conditions.pdf

Cordialement

Par **NBonniot**, le **07/07/2015** à **16:50**

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/eci_pays_australie.pdf

Ici vous trouverez les dispositions relatives à la transmission des actes et à l'assistance judiciaire internationale

Par **ceroxon**, le **10/07/2015** à **11:58**

Après être resté bloqué des mois, ça s'est arrangé entretemps, mais ma mère a fait une autre bourde avec un compteur électrique et maintenant nous avons un problème de 5 300 euros sur les bras.

Par **Angie 60**, le **29/11/2015** à **18:45**

Bjr j ai commandé une creme visage fin septembre 2015 pour 3,95 euros, aujourd'hui je me rends compte que l'on m'a encaissé 2 carte bleue sur mon compte de 88,49 en oct et nov 2015.L'un de vous a t il eut se probleme

Par **NBonniot**, le **30/11/2015** à **09:31**

Bonjour, signalez à votre banque, votre conseiller va vous donner une procédure à suivre pour ce genre de litige. Cordialement

Par **Angie 60**, le **30/11/2015** à **18:57**

merci NBonniot j'ai vu ma banque et suis allée au commissariat comme elle me l'a conseillée,

j espère être remboursée car peut d'éléments à leur fournir

Par **NBonniot**, le **04/01/2016** à **15:23**

L'article L133-18 du Code monétaire et financier prescrit qu'en cas d'opération de paiement non autorisée signalée par l'utilisateur, le prestataire de services de paiement du payeur (la banque) rembourse immédiatement au payeur le montant de l'opération non autorisée et, le cas échéant, rétablit le compte débité dans l'état où il se serait trouvé si l'opération de paiement non autorisée n'avait pas eu lieu.

Ainsi votre banque a l'obligation légale de vous rembourser le montant de la somme détournée frauduleusement.

Excellente année 2016!

Par **Samdoujda**, le **14/08/2017** à **14:22**

bonjour

j'ai louer une voiture chez RECORD RENT A CAR a l'aéroport d'alicante en passant par le site internet DOYOUSPAIN. J'ai eu la surprise en rentrant en France de voir un prélèvement sur mon compte de 257,65 euros alors que j'attendait plutôt le remboursement des frais d'essence. je l'ai appelé pour avoir des explications (personne ne parle français) on s'explique comme on peut en anglais. il me font comprendre que la voiture était endommagée à l'arrière . FAUX bien sûr j'ai rendu la voiture dans l'état qu'on me l'avait fournie. Aucune personne n'a fait le tour de la voiture avec moi lors de la prise en charge on m'a dit s'il y a un souci vous faites des photos et notez sur le contrat. Pas de problème donc pas de photos ni de constatations écrites. Au moment de rendre la voiture pareil personne ne fait le tour du véhicule avec nous . on rends les clés au comptoir et puis au revoir à bientôt. J'ai appelé mon assurance (GOLD MASTERCARD) qui me réclame beaucoup de documents pour le remboursement . Document que je n'arrive pas à obtenir car la compagnie RECORD RENT A CAR me demande de faire des mails auquel elle ne répond pas !merci de votre aide
Cordialement

Par **Letzgo**, le **14/02/2019** à **13:32**

Bonjour

J'ai passé commande de 2 vêtements à une société UOOZEE. J'ai reçu les vêtements qui ne correspondent pas du tout à l'idée qu'ils donnaient sur les photos de ce site, aussi j'ai voulu les renvoyer, mais....

Aucun bon de retour, ni formulaire quelconque dans le paquet.

Je les ai contactés par mail et ai envoyé une dizaine de courriels afin d'être remboursée (environ 115 euros). Ils ne répondent pas ou répondent à côté et aujourd'hui ils le proposent de garder les vêtements et de me rembourser 25 euros! Mais toujours pas d'adresse et de bon RETOUR. La société est basée en Chine (ce que j'ignorais)

Je ne sais plus que faire.

Avez vous une idée?
Merci de m'éclairer